**Conseil Municipal de Saint Gal sur Sioule**

**PV de la séance du 2 juin 2022**

Membres présents : M. Charles SCHIETTEKATTE, M. Daniel DE BUE, M. Jean-Claude PIEUCHOT,   
M. Michel BOILOT, Mme Sylvie DURANTEL, Mme Patricia GAUVIN, Mme Marie-Noëlle NONY, M. Daniel REYNAUD.

Absents : M. Jean-Louis BENAY, Mme LATALLERIE donne pouvoir à Mr REYNAUD.

Secrétaire : M. Daniel DE BUE.

1. **Informations sur le Bar Restaurant « La Bougnate »**

Monsieur le Maire explique qu’il y a 3 personnes susceptibles de reprendre le Bar.

Il faut que la commune continue les travaux, Mme Durantel demande si le Bar Restaurant est fermé définitivement au 31 mai 2022, Mr le Maire lui répond NON

Mme Nony demande des nouvelles de la signature du Bail avec le nouveau locataire la SAS Cook’in ?

Nous sommes en attente avec le Notaire de l’immatriculation de la Sté.

Si départ il y a, Mrs Reynaud et Pieuchot pensent qu’il faut mieux avoir un arrangement amiable

Mme Durantel demande également si Mr le Maire a eu une rencontre officielle avec   
Mme Gaillard, NON.

La ville ne pourrait-elle pas « racheter » le matériel de Mme Gaillard en déduction de la dette des loyers impayés ?

Mr Pieuchot précise que mardi 7 juin 2022, il y a un éventuel repreneur qui vient et que nous avons une candidature par internet. Mmes Durantel et Nony demandent à voir les CV, Mr le Maire leur dit de venir les voir à la Mairie.

Mr Boilot précise que vis-à-vis de La Bougnate, la ville n’a pas le droit à l’erreur.

Mr Pieuchot informe également les membres du Conseil qu’il y a un souci de conformité des locaux. Les travaux prévus doivent redémarrer en septembre 2022.

Mme Durantel dit que la ville doit investir, si on veut que les gens soient intéressés.

Mr Boilot dit qu’il faut que l’on reste à ce qui a été prévu par rapport à la situation.

**Emprunt**

A ce jour le budget de la commune ne peut supporter les travaux du Bar Restaurant « La Bougnate », la ville doit contracter l’emprunt nécessaire au financement.

Mr Pieuchot explique que vu la hausse des taux, actuellement le taux d’usure pour les prêts supérieur à 2 ans est trop bas pour pouvoir emprunter à taux fixe sur des durées supérieures à 5 ans. Les banques proposent du taux variable en remplacement.

Les taux d’emprunt fixes sont à 2, 3 voire 4%, Le taux d’usure est à 1,76%

La banque n’a pas le droit de prêter.

Mr Pieuchot dit qu’il existe une autre solution, il faut demande une ligne de trésorerie, la commune paye juste les intérêts intercalaires.

Le Conseil Municipal opte pour une ligne de trésorerie de 30000 € auprès du CA, Mme Nony s’abstient.

**2 Changement de nomenclature comptable au 1 janvier 2023**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l’instruction la plus récente, du secteur public local.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. En matière de gestion pluriannuelle des crédits : En matière de fongibilité des crédits, En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues et autres.

Mr De Bue explique qu’au 1er janvier 2024, cette nouvelle instruction comptable obligatoire, est effective, mais étant donné le caractère obligatoire, il est préférable d’anticiper ce passage au 1er janvier 2023 pour éviter toute l’affluence des communes, cette instruction comptable est similaire à la M 14 actuelle.

Le Conseil Municipal voté à l’unanimité le passage anticipé à la M 57 au 1er janvier 2023 au lieu du passage obligatoire au 1er janvier 2024.

**3 Les nouvelles règles de publicité, d’entrée en vigueur et de conservation des actes administratifs (ordonnance et décret du 7 octobre 2021.**

Mr De Bue explique qu’au 1er juillet 2022, il y a de nouvelles règles concernant les actes administratifs, les communes qui ont moins de 3 500 habitants doivent délibérer afin de pouvoir choisir entre un affichage numérique ou un affichage classique.

Le site internet de la commune doit être actif.

Le compte rendu de séance est supprimé, il reste le procès-verbal du Conseil Municipal succinct qui sera approuvé lors du Conseil Municipal suivant, et la création d’une liste des délibérations dont les modalités ne sont pas encore connues.

Mme Durantel demande ce qu’il en sera des questions diverses

Réponse de Mr De Bue : cela peut être fait en annexe

Mr Boilot souligne que l’on peut dire que telle ou telle chose soit inscrite sur le procès-verbal. Réponse : NON

Mr De Bue précise que pour la commune de Saint Gal sur Sioule, il y aura une publication des procès-verbaux sur le site internet de la ville et qu’il y aura également un affichage dans le tableau d’affichage de la Mairie.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité.

1. **Terrains « Quilleret »**

Une proposition d’achat a été faite pour les terrains cadastrés ZD 159 et 160 + la 53 le bourg, appartenant à Mr et Mme QUILLERET au prix 1 500€.

Mr et Mme Quilleret ont répondu favorablement.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité l’achat de ces terrains.

**Elections Législatives des 12 et 19 juin 2022 de 08h à 18h**

Mr le Maire demande si on peut faire la même liste que pour les Elections Présidentielles.

Mr De Bue précise qu’il faut au minimum 2 assesseurs pour tenir le bureau.

La liste des assesseurs est établie.

**Questions diverses** :

**Containers Poubelles**

Mr Reynaud signale que le container poubelle qui se trouve à Humes, n’a plus de roue, et qu’il est cassé depuis 6 mois, Il serait bien qu’il soit remis en état. Mr De Bue dit que le Directeur du Sictom doit passer.

Mme Nony dit que les administrés ne font pas assez de tri des déchets

Mr Boilot est d’accord avec elle

**Point Branche** Mr le Maire informe le Conseil, que la Commune va louer une machine pour broyer les branches déposées au Point Branche.

**Lavoir des Fréchignaux**

Mr Reynaud demande si le tuyau est enlevé ou pas, il y a des tritons et des grenouilles, et comme il n’y a plus beaucoup d’eau, il n’est pas possible de pomper l’eau de ce lavoir.

**Puits du Coudiat**

Mme Nony dit qu’il y a une tôle de toiture dangereuse devant ce puits, les pierres commencent à se défaire. Mr le Maire précise que les gonds ne tiennent pas

Nous devons chercher un maçon ou une bonne volonté par les administrés.

**Cimetière**

Mme Gauvin dit que le cimetière de Saint Gal est sale et que cela figure sur les réseaux sociaux

Mr le Maire dit que l’employé communal a fait un traitement pour les mauvaises herbes les 1ers et 2 juin, il précise également que pour les endroits où il y a de la prêle, il faudrait bâcher. Mr le Maire suggère de faire une allée pour voir.

L’entretien du cimetière occupe un mois par an l’employé communal

Mr Pieuchot dit qu’à Saint Pardoux il y a eu une pétition pour le manque d’entretien du cimetière.   
Mme Durantel signale que Mr Sylvain Lelièvre peut faire une formation

Les emplacements qui ont été vendus doivent être entretenus par leur propriétaire, et non être laissé dans un état lamentable.

Mme Gauvin parle de la caravane, qui fait une pollution visuelle

Cela fait plus d’un an et rien n’a été fait. Elle précise que l’on peut faire enlever un véhicule en état d’épave. Mr le Maire dit que l’on va lui faire un courrier recommandé.

Mr Boilot parle de La Maison des « Girons » sur la place de Chaux, et qu’il faut faire quelque chose.

Mr le Maire dit que des travaux sont programmés dans le cadre des amendes de police Le 1er juin 2022, Mme Poulet, la technicienne de la Com com est venue voir les travaux, pour faire des places de parking ??

En ce qui concerne la vitesse, Mr le Maire dit que la ville peut mettre des bandes rugueuses, 3 dans le Bourg et 2 à Chaux, et faire un aménagement à la Croix du Louison.

Mr Boilot dit qu’il y a 6 voitures qui se garent sur la petite place aux Machelons, il demande s’il serait possible d’avoir du goudron ?

Mr le Maire dit qu’il y a aussi le chemin chez Mr Georges au Fréchignaux qui est à rendre carrossable.

Suite à la remise en été du Chemin des Rosiers, qui est à la com com, lui aussi devra être goudronner, parce que les 3 pentes ne tiendront jamais.

Mr Boilot demande s’il serait possible de goudronner la cour de la salle polyvalente,

Mr De Bue propose de mettre des petits cailloux

Mme Nony dit qu’éventuellement la ville pourrait faire un passage en béton pour les personnes à mobilité réduite. Une plateforme en béton est en place.

Mr Pieuchot revient sur les thèmes qui ont été abordés lors de la commission de travaux, à savoir : le local technique, le gite, la maison Coudour, la chaudière et l’isolation de la Mairie

Et que la région demande le dépôt de 2 projets pour les 4 ans à venir

Le conseil municipal vote à l’unanimité les deux projets suivants :

Le local technique et le gîte.

Actuellement la com com fait une pré étude pour l’amélioration de l’habitat, la maison Coudour peut-elle en faire partie ?

Mr Boilot demande si le projet des panneaux solaires rentre dans ce dispositif ?

Non cela ne rentre pas dedans.

Mr De Bue parle de la revente de l’électricité, lorsque que la salle polyvalente sera équipée de panneaux solaires. Si la commune revend l’électricité, il faudra mettre en place un budget annexe et si la ville la garde pour son auto consommation, dans ce cas pas besoin de budget annexe.

**EDF**

Mr le Maire explique que le 24 mai 2022 Enedis devait venir réparer le transformateur du Chemin du Moulin, les câbles avaient été rongés par les rats. Cette intervention n’a pas eu lieu.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu’un email (du 2 juin 2022) a été fait à Enedis pour demander le nettoyage du transformateur qui se trouve à côté du restaurant La Bougnate, ce dernier est envahi par la végétation, et cela est très dangereux, risque de ce prendre une décharge électrique ; par la même occasion il a été demandé le nettoyage du transformateur qui se trouve juste à côté du terrain des canoés kayak qui est en bord de Sioule, et la réparation du transformateur Chemin du Moulin

Mr De Bue propose de mettre des barrières pour sécuriser ces endroits dangereux.

**Antenne**

Mr le Maire explique que l’on est toujours au même point, qu’il n’y a pas d’électricité qui part du Dejaix.

Mr Boilot précise que nous sommes tributaires des opérateurs et que ce n’est pas la commune qui est responsable.

Mr le Maire dit qu’il devrait y avoir une mise en service courant 2022.

**Marche Historique de St Gal le samedi 9 juillet 2022**

Mr le Maire explique que suite à une demande des habitants de la commune, une marche historique peut être programmée le samedi 9 juillet 2022, son coût pour la commune s’élèverait à 140€.

Mr Boilot demande qui l’organise, la Municipalité ou l’Association « Patrimoine » ?

Si c’est l’association Patrimoine, il faut trouver un / une président (e), autrement c’est la commune qui fait toute la logistique et « Renée » présente les lieux historiques de Saint Gal.

Cette marche peut se faire à pied, en vélo et ou en voiture.

Le conseil municipal vote à l’unanimité le coût pour cette marche historique.

**13 juillet 2022 – Bal pour le 14 juillet 2022**

Mr le Maire explique qu’il n’y aura pas de Feu d’artifice cette année.

Il propose en remplacement un Bal Populaire.

Le Comité des Fêtes pourrait s’occuper de la buvette ou autres ?

**30 – 31 Juillet 2022 – Exposition œuvres d’art**

Mr le Maire propose la reconduction de l’exposition d’œuvre d’art pendant le Week end des 30 et   
31 juillet 2022, il va demander à M. Bardon Yves, à Mme Amigas de Chanvier, pour le rempaillage de fauteuil ; à M. Bérodias, pour les paniers en osier, et d’autres artistes de St Gal, à Ménania AVANZATO qui expose à Lyon sur le thème agricole (photos de sa petite fille)

Mme Durantel lui dit que l’organisation pour cette manifestation est un peu tardive, d’habitude cette proposition se décide au mois d’avril.

M. Reynaud propose lui des cartes postales, sculpture bois flotté.

La séance est levée à 21h